Les Gilets Jaunes
LE COMBAT CITOYEN

Démocratie, **J**ustice, **RIC**, **D**écroissance jaune

#10

Indexons nos salaires sur l'inflation

Nous vivons une insoutenable mise en esclavage économique, la paupérisation des actifs salariés.

La suppression de « L'échelle mobile des salaires » en 1983, par le ministre des finances Jacques Delors, est venue casser le mécanisme mis en place par le gouvernement Pinay, pour compenser la perte du pouvoir d'achat des salariés en préservant leur niveau de vie face à l'inflation. Seul le SMIC est revalorisé en cas d'inflation.

L'inflation actuelle nous vole un mois de salaire par an.

L'Inflation en zone euro de 8.5% pour le mois de février 2023 par rapport à février 2022, équivaut à 1/12ème de salaire en moins par an.

Les intérêts variables de la dette obligataire du « Quoi qu'il en coûte » initiée par Emmanuel Macron, auraient pu financer le montant annuel réputé « manquant » au budget de la retraite à 62 ans. Au lieu de ça nous transférons ces intérêts aux détenteurs de la dette.

Les mesures édictées par le président pendant l'épisode Covid19, ont provoqué la création de dettes souveraines adossées à l'inflation (OATi), Obligations Assimilables au Trésor, pour un montant d'intérêts annuels de 16 milliards d'euros.

Par ailleurs, les français les plus riches sont soumis à une imposition très faible ; « plus on est riche, moins on paye ».

[contact@gjnancyportesud.fr]

Imprimé par nos soins,
ne pas jeter sur la voie publique.

Emmanuel Macron n'assume pas l'aléa social qu'il nous impose.

Toutes les charges et décisions politiques que nous subissons, reposent exclusivement sur le peuple travailleur. Macron n'assume rien des politiques qu'il nous dicte depuis son agenda s'inscrivant dans la plus stricte application des lois organiques découlant de la Constitution. Le peuple étant impuissant dans la Constitution de la Vème République, le Président décide seul. (*cf article 3 de la constitution de 1958*)

Il n'existe pas de motif sérieux et valable pour empêcher l'indexation salariale sur l'inflation.

- *La bonne excuse du risque inflationniste :* Les contradicteurs à la tête de l'état et du patronat, prétendent qu'une indexation des salaires sur l'inflation entraînerait immanquablement une flambée des prix. C'est faux, car ce sont les entreprises qui sont les premières à augmenter leur prix, à spéculer, à jouer avec les stocks en créant la pénurie, s'arrangeant parfois entre elles pour s'accorder sur les prix.

- *L'excuse des salaires trop élevés :* Il n'y a aucune raison objective pour revendiquer la stagnation des salaires en dessous du montant de l'inflation. En fait, depuis des années, la part salariale de la plus-value créée diminue, autant dans l'industrie que dans les secteurs tertiaires. Les salaires, quant à eux, ont évolué moins rapidement que les profits et les dividendes des gros entrepreneurs et actionnaires.

4 pays européens pratiquent l'indexation salariale sur l'inflation.
Pourquoi eux et pas nous ?

Le Luxembourg, la Belgique, Malte et Chypre, proposent une indexation totale ou partielle, permanente ou ponctuelle des salaires sur l'inflation. Rien n'est fixe. Ils s'adaptent au marché. Mais ces pays se donnent les moyens d'accéder aux besoins de leur population, ce que ne font pas nos gouvernements successifs, en France.

[vous trouverez plus d'informations et leurs sources sur notre blog]

Rejoignez nous !

nous sommes le peuple,
reprenons notre pouvoir.

www.gjnancyportesud.fr